EXTRAIT D'UNE LETTRE AUTHENTIQUE DU CAP FRANÇOIS.

A Saint-Domingue, ce 20 février 1789.

JE profite d'un vaiſſeau ſous voiles, pour vous faire part, MONSIEUR LE COMTE, des grands événemens qui, depuis un mois, occupent la Colonie.

ACCABLÉE de malheurs, écraſée ſous le poids de l'autorité arbitraire, elle avoit chargé, dès le mois de mai dernier, ceux de ſes enfans qui réſident en France, de lui obtenir, du *Pere commun*, l'entrée de la grande aſſemblée de famille qui ſe prépare.

SI l'infortune y donne une place, qui peut lui diſputer celle qu'elle ſollicite ?

LES Colons du Continent (cette juſtice leur eſt bien due) ont fait, en cette occaſion, ce que leur a inſpiré le patriotiſme le plus énergique : ils ont nommé un Comité, compoſé d'un Préſident, de ſept

Commiſſaires, & d'un Rapporteur, auxquels cette malheureuſe Colonie ſera redevable de ſon ſalut.

Ce Comité s'eſt adreſſé au Roi, à ſon Conſeil, à ſes Notables. Par-tout il a trouvé devant lui, comme un obſtacle inexpugnable, un Miniſtre odieux, digne eſclave d'un *Loménie*, digne allié d'un *Lamoignon*.

Les doléances ſi touchantes de Saint Domingue ont coulé comme l'eau, ſur le triple airain de ce cœur endurci. Rien n'a rebuté nos défenſeurs.



Si le Tyran de la Marine a eu le triſte crédit d'abuſer, juſqu'à la fin, du deſpotiſme miniſtériel; s'il a eu la cruelle jouiſſance d'exercer, quelques inſtans de plus, ſon deſpotique empire; ſi, fidele à ſes déſaſtreux modeles, il a eu l'infamie de *tromper* ſon Roi & la Nation, en repouſſant les vœux unanimes d'une Colonie puiſſante, qu'il n'eſpere pas étouffer plus long-temps les cris aigus du déſeſpoir. Le Public les a entendus; le Public, toujours juſte, a vengé nos Commiſſaires des rebuffades miniſtérielles, par un accueil & des éloges qui ont enflammé leur courage.

Ils ont compoſé, publié des écrits admirables qui nous ſont parvenus, & qui leur ont valu des autels dans nos cœurs.

Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de ſuivre, avec exactitude, le *Plan conſtitutionnel* qu'ils nous avoient tracé.

Nous nous ſommes adreſſés, d'abord humblement, aux Adminiſtrateurs de la Colonie, aux Repréſentans du Souverain : quels Repréſentans, grand Dieu, d'un ſi bon Roi......! Dignes ſuppôts du Miniſtre, ils nous ont, comme lui, repouſſés pendant *ſix mois*.

Enfin, quand ils ont vu qu'un concert unanime s'élevoit contre eux, & que l'animadverſion générale pouvoit avoir des ſuites très-fâcheuſes, ils n'ont pas eu honte de payer quelques têtes viles, pour leur adreſſer une requête miſérable, qu'ils ont eu, dans leur aveuglement, la maladreſſe d'oppoſer à nos inſtances patriotiques. *QUATRE MILLE VOIX libres* de notre côté ; *QUARANTE-DEUX VOIX achetées* du leur, voilà leurs armes & les nôtres : ET C'EST AVEC CELA QU'ON TROMPE LES ROIS......!

Sur cette requête abſurde, ils ont rendu une Ordonnance verbeuſe, digne du prétexte. Il faut lire cette piece originale ; il faut lire auſſi l'adreſſe, pleine de logique & d'éloquence, par laquelle notre héroïque Chambre d'Agriculture y a répondu, pour avoir une idée juſte des écarts où le deſpotiſme peut entraîner les Tyrans.

Ce nouvel abus d'autorité, attentatoire aux volontés du Souverain & à nos droits, n'a plus laissé, à la Colonie victimée, le choix de deux partis : elle a suivi les sages conseils de ses enfans du Continent; & desolée d'être la *seule* Province de l'Empire, quoique *la plus importante sans doute*, qui n'eût pas reçu la plus légere marque du souvenir de son Roi, elle a encore eu la magnanimité de s'astreindre, autant qu'elle a pu, à toutes les formes que le Monarque a prescrites aux contrées heureuses que des Ministres pervers n'ont point soustraites à ses regards, & sur lesquelles il a répandu ses bienfaits.

En vertu du droit imprescriptible, acquis à tous les hommes, de s'occuper paisiblement des grands intérêts communs, Saint-Domingue a convoqué tous ses habitans libres & majeurs.

Ils se sont, à jour marqué, assemblés par Paroisse; là, à la face du Ciel qu'ils ont pris à témoin des *refus reitérés* de leurs Tyrans, ils ont élu un Président, un Secrétaire, ont exprimé leurs vœux, rédigé leurs doléances, & nommé des *Electeurs* auxquels ils ont conféré les pleins pouvoirs de leur infortune & de leur confiance.

Ces derniers se sont réunis dans les trois Capitales des principaux départemens de l'Isle, pour y procéder

à la *rédaction* des cahiers & à la *nomination* des Députés aux Etats Généraux.

Les Electeurs de la partie du Nord, au nombre de *trente-huit*, se sont assemblés au Cap. Nobles & Plébéïens, tous unis par le même sentiment de douleur, ont arrêté de ne point se séparer. Ils ont fait ensemble le récit de leurs longs malheurs, & ensuite ils ont procédé au choix des Colons patriotes qu'ils chargeroient de ce précieux dépôt.

LES différens scrutins ayant été formés & ouverts en présence des Scrutateurs, leurs différens résultats nous ont donné pour cette dépendance *sept Députés*, au choix desquels nous ne pouvons qu'applaudir, & dont je joins ici, M. le Comte, la nomination dans l'ordre où elle a été faite, & avec le nombre de voix qu'ils ont réunies sur les trente-huit votans; savoir :

M. le *Marquis de Gouy d'Arsy*, Commissaire-Rapporteur du Comité Colonial de France .... 38 voix.

M. le *Marquis de Paroy*, Membre du Comité Colonial de France........ 38 voix.

M. le *Comte de Vaudreuil*, Membre du Comité Colonial de France........ 37 voix.

M. le *Comte de Reynaud*, Membre du Comité Colonial de France........ 37 voix.

M. *de Chabanon Deſſalines*, Habitant réſidant à Paris.................... 37 voix.

M. *de Laborie*, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Cap.............. 29 voix.

M. *Arnaud de Marſilly*, Secrétaire-Adjoint du Comité Colonial de Saint-Domingue...................... 27 voix.

ET POUR REMPLACEMENT:

M. *de Thebaudieres*, ancien Procureur Général, réſidant à Saint-Domingue.

M. le *Préſident du Plaa*, Membre du Comité Colonial de France.

M. *Larchevêque Thibault*, Commiſſaire-Rapporteur du Comité Colonial de Saint-Domingue.

M. le *Comte de Villeblanche*, Major des Vaiſſeaux du Roi, réſidant en France.

M. le *Comte de Noë*, Maire de Bordeaux, réſidant en France.

M. le *Marquis de Rouvray*, Maréchal de Camp, réſidant à Saint-Domingue.

TOUS ces Elus ont obtenu, ſoit au premier tour de ſcrutin, ſoit dans les deux tours ſuivans, *plus de la moitié* des ſuffrages, condition que le Comité de France nous avait impoſée comme eſſentielle. Nous ne doutons pas de l'acceptation de ceux qui réſident en France; ceux qui ſont ici ſe

disposent à partir avec le plus grand empressement, quoique les dernieres nouvelles de nos chers Correspondans nous assurent que les Etats Généraux ne s'ouvriront pas avant le premier de Mai.

Ils nous ont envoyé un arrêté du Parlement de Paris, du 5 *Décembre* 1788, dont nous avons admiré la sagesse, & qui va faire la base de nos Cahiers.

Avec quelle effusion de cœur ne demanderons-nous pas la *périodicité* des Etats Généraux, & surtout la *responsabilité* des Ministres !

Si l'on avait la faiblesse, dans votre Continent, de ne pas donner à cette juste demande un effet rétroactif, nous nous ferons un devoir de fournir les *premieres victimes* à la Loi ; nos Députés sont chargés de dénoncer à la Nation, non seulement cet *Intendant* & ce *Procureur Général*, tyrans subalternes qui nous égorgent depuis trois ans, mais encore le *Ministre* inepte ou barbare, qui, sans racheter par aucun talent l'impéritie du fameux Lord North, a fait comme lui tout ce qu'il fallait pour nous séparer d'une Mère-Patrie que nous adorons, & que nous n'abandonnerons jamais, malgré la *facilité* & les *exemples*, à moins qu'une main sacrilége ne vienne rompre tous les liens qui nous unissent indissolublement à elle.

Après tant de tentatives inutiles, M. le Comte, puiſque le Cerbère de notre Département nous empêche depuis huit mois d'approcher de notre bon Roi, il ne nous reſte donc plus qu'à nous jeter entre les bras de la Nation.

Avec quelle confiance ne faiſons-nous pas cette démarche fraternelle ! Se pourroit-il, hélas ! que la France aſſemblée ne trouvât pas qu'il lui *manque* quelque choſe, quand une partie de ſes frères ne ſera pas au milieu d'elle ? Oubliera-t-elle des enfans, des amis qui, ſous un ciel brûlant, fécondent, à deux mille lieues d'elle, un ſol aride, le ſeul qui puiſſe lui procurer abondamment le ſucre, le café, le coton & l'indigo ; un ſol qui, arroſé de nos ſueurs, vivifie la Métropole, en produiſant chaque année la cargaiſon de mille bâtimens, reſſource du commerce, & pépiniere de Matelots pour la marine royale ?

Non, les Peres de la Patrie réunis peſeront, dans leur équité, nos juſtes réclamations, & dans leur politique, *notre importance.* Ils ne repouſſeront pas leurs Freres qui tendent les bras vers eux ; ils n'éconduiront pas des Cultivateurs laborieux, qui, toux les ans, font avec eux un commerce de *DEUX CENTS MILLIONS*, & qui, ſans compter *NEUF MILLIONS* d'impôt direct, & plus de *SOIXANTE MILLIONS* d'impôt indirect que la prohibition leur

enleve, valent encore à la Métropole, en derniere analyſe, un bénéfice de *QUARANTE MILLIONS* de livres tournois, dans la balance du commerce Européan.

VOILA les titres que nous apportons; le deſpotiſme odieux qui nous aſſervit les réprouve, mais la Nation les allouera. Pour nous rendre digne d'elle, nous lui offrons encore le tribut de nos cœurs, & nous la ſupplions de réfléchir que c'eſt dans un moment où elle eſt accablée de charges immenſes, dont il s'agit de partager le fardeau, qu'une Province, *libre de toutes dettes*, vient réclamer le titre de *Sœur*, dans lequel la politique étroite de nos Adminiſtrateurs vouloit nous faire trouver naguères des *inconvéniens*, que la générosité Américaine ne calcule pas (1).

AH! payons, payons avec vous les charges de l'Etat, & partageons avec vous les avantages de la

(1) Le Gouverneur & l'Intendant ont oſé dernierement, dans une de leurs productions monſtrueuſes, nous exhorter publiquement à *éviter les occaſions de nous rapprocher d'un Royaume accablé de dettes*, diſoient-ils, *tandis que nous avons le bonheur de n'en avoir aucune.*

Cet avis *ſalutaire* a fait horreur à toute la Colonie....; Eh! ne ſommes-nous donc pas François!

confraternité, en recevant de vos mains une conſtitution libre, le bien réel vers lequel l'homme *vraiment homme* doit diriger ſans ceſſe tous les efforts dont il eſt capable.
